

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

PACA
Cci Nice Côte d'Azur
20, boulevard Carabacel
06005 Nice Cedex 1
04 93 13 73 47
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE DE TOUËT-SUR-VAR

4300 avenue du Général de Gaulle
06710 Touët sur Var
04 93 05 75 57
mairie.touet-sur-var@wanadoo.fr
www.touet-sur-var.fr

► Nos partenaires



FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Martin de Touët-sur-Var

Collecte
patrimoine
religieux
75%
de réduction
d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Mairie de Touët-sur-Var - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'église Saint-Martin !

◆ ◆ LE PROJET

Située dans le cœur historique du Haut-Village de Touët-sur-Var, l'église Saint-Martin est un joyau baroque du XVII^e siècle. Son architecture remarquable est renforcée par une particularité rare : **elle est littéralement construite au-dessus d'un torrent**, enjambant une cascade dont l'eau est visible depuis une trappe dans le sol de la nef.

Malgré une première campagne de travaux dans les années 1980, l'église souffre aujourd'hui de graves désordres : toiture endommagée, infiltrations, remontées d'humidité, fresques et mobilier dégradés. La commune a décidé d'agir en lançant un programme de restauration sur trois ans, porté par sa commission patrimoine.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Martin que nous connaissons aujourd'hui date de la fin du XVII^e siècle et présente un riche décor baroque : maître-autel en bois doré, colonnes torsadées ornées de pampres, fresques, tableaux, et un retable de 1649 encadrant une œuvre de Jacques Viani représentant la Vierge à l'Enfant entourée de saints. Mais ce qui la rend véritablement unique, c'est sa situation : **construite à cheval sur une cascade**, son allée centrale

surplombe les eaux d'un torrent, visible depuis l'intérieur de l'église par une trappe aménagée dans le sol. Ce lien entre nature et spiritualité confère au lieu un caractère à la fois mystique et spectaculaire.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune de Touët-sur-Var, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, lance une **campagne de souscription publique** pour sauver ce trésor en péril. À l'issue des travaux, l'église retrouvera sa vocation initiale : cérémonies religieuses, concerts, chorales et visites culturelles pourront de nouveau y être accueillis. Sa remarquable acoustique et son histoire en font un lieu unique, au croisement de la foi, de l'art et du paysage.

Participer à cette souscription, c'est contribuer à faire revivre un lieu chargé d'âme, ancré dans le territoire et tourné vers l'avenir.

Montant des travaux	351 601 €
Objectif de collecte	38 000 €
Début des travaux	1er semestre 2026

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Mairie de Touët-sur-Var



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin de Touët-sur-Var

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103336

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Paca, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Saint-Martin de Touët-sur-Var**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐